



Serre communale - Boutures et semis réalisés par les employés communaux - Zéro Phyto !

Retrouvez toutes les informations utiles sur notre site internet www.pencran.fr

Permanences des élus en mairie

Jean CRENN, Maire, reçoit le lundi de 9h à 16h et sur RDV du mardi au vendredi.

Les adjoints reçoivent sur RDV :

Stéphane HERVOIR : urbanisme, aménagement du territoire et environnement

Jean-Claude LARVOR : bâtiments, réseaux, travaux

Guylaine SENE : enfance, jeunesse

Annick JAFFRES : information, relations avec les associations, CCAS

Jacques LE FUR : voirie, eau potable

Ouverture de la mairie

Lundi - vendredi : 8h30 – 12h15 et 13h30 – 17h30 (16h30 le vendredi)

Samedi : 9h – 12h

Numéros utiles

Mairie : 02 98 85 04 42

Jardin d'Enfants : 02 29 05 73 63

TAP, ALSH et garderie : 09 60 54 23 03

Urgence Assainissement : 06 11 74 64 98

Urgence Eau potable : 06 35 41 04 83

Avis aux nouveaux habitants

Les nouveaux habitants de la commune sont invités à se présenter en mairie dès leur arrivée, munis de leur livret de famille, afin de faciliter les tâches administratives les concernant.

Recensement des jeunes

Les jeunes nés en **mai 2001** doivent venir se faire recenser en mairie à partir du jour de leurs 16 ans et dans les 3 mois. Se munir du livret de famille et de la carte d'identité.

Analyse d'eau

Prélèvement effectué le 18/04/2017. Nitrates (NO3) : 22 mg/l (limite de qualité : 50mg/l). Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. Les résultats détaillés sont consultables en mairie et sur pencran.fr

Prochain Pencran Infos

Les articles sont à déposer en mairie ou par courriel (pencran-infos@pencran.fr) avant le **25 mai 2017**

État Civil

Naissances :

Malo KÉRIVIN, 18 Coat Guéguen, né le 15 avril ;

Robin BOULIC, 1 Coat Guéguen, né le 23 avril.

Décès :

Patrick GOURVÈS, Keranjaffrès, décédé le 17 avril, 60 ans.

Urbanisme

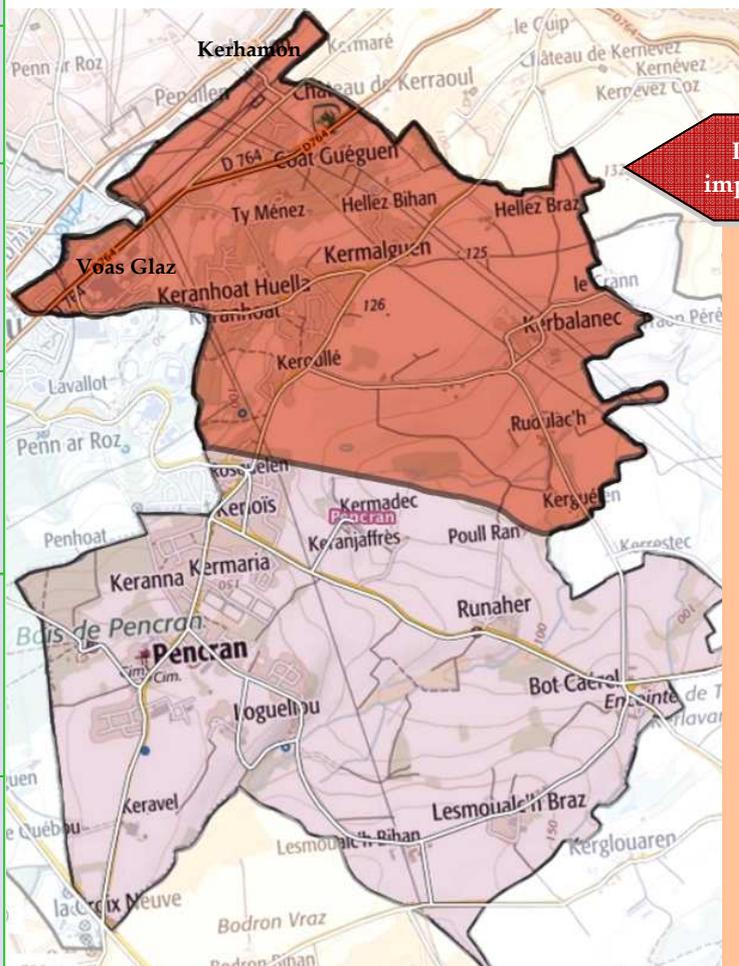
Non-oppositions à des déclarations préalables de travaux :

M. BONAMOUR, 1 impasse Théodore Botrel, implantation d'une serre en verre ;

Mme BOURHIS, 3 La Garenne, pose d'une clôture ;

M. CARDIET, 1 rue des Korrigans, construction d'un abri de jardin.

Coupure d'eau mardi 16 mai



Partie de la commune impactée par les travaux

Dans le cadre des travaux de viabilisation du lotissement "Domaine de Keroullé", **une coupure d'eau est programmée mardi 16 mai de 9h à 17h.**

Dates à retenir :

- Sam. 13/05 : Ass. Majunga - réunion / rencontre - salle Argoat - 10h
- Ven. 19/05 : APE, zumba party, salle polyvalente, à partir de 19h30
- Ven. 02/06 : Penn ar Bad, assemblée générale, salle polyvalente - 19h
- Lun. 05/06 : Les Sentiers de Pencran, randonnée de Pentecôte, inscriptions 13h30

LA MAIRIE COMMUNIQUE

Résultats des élections présidentielles



Première occasion de voter pour les plus jeunes électeurs pencranais :
Anne-Caroline LAGADEC et Julien HOURT,
le plus jeune électeur du scrutin (né le 21/04/1999).

	BUREAU 1		BUREAU 2		TOTAL	
	805		601		1406	
Inscrits	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
PREMIER TOUR						
Abstentions	98	12,17%	84	13,98%	182	12,94%
VOTANTS	707	87,83%	517	86,02%	1224	87,06%
Blancs	4	0,57%	7	1,35%	11	0,90%
Nuls	8	1,13%	2	0,39%	10	0,82%
EXPRIMÉS	695	98,30%	508	98,26%	1203	98,28%
Dupont Aignan	46	6,62%	35	6,89%	81	6,73%
Le Pen	105	15,11%	61	12,01%	166	13,80%
Macron	253	36,40%	177	34,84%	430	35,74%
Hamon	72	10,36%	57	11,22%	129	10,72%
Arthaud	4	0,58%	4	0,79%	8	0,67%
Poutou	4	0,58%	4	0,79%	8	0,67%
Cheminade	2	0,29%	1	0,20%	3	0,25%
Lassale	10	1,44%	4	0,79%	14	1,16%
Mélenchon	116	16,69%	77	15,16%	193	16,04%
Asselineau	3	0,43%	10	1,97%	13	1,08%
Fillon	80	11,51%	78	15,35%	158	13,13%

	Nombre		%		Nombre		%	
	806		601		1407			
Inscrits	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
DEUXIEME TOUR								
Abstentions	125	15,53%	106	17,64%	231	16,42%		
VOTANTS	681	84,60%	495	82,36%	1176	83,58%		
Blancs	43	6,31%	54	10,91%	97	8,25%		
Nuls	10	1,47%	15	3,03%	25	2,13%		
EXPRIMÉS	628	92,22%	426	86,06%	1054	89,63%		
Macron	485	77,23%	342	80,28%	827	78,46%		
Le Pen	143	22,77%	84	19,72%	227	21,54%		

Élagage

La taille des haies et des arbres, le long des voies et chemins communaux, est à la charge des propriétaires.

Ces derniers ont l'obligation de laisser un passage libre de 4,40 mètres de hauteur au niveau du fossé, ou de la limite de la limite de la parcelle s'il n'y a pas de fossé.

Lutte contre le bruit

Jardinage / bricolage - Horaires autorisés

En semaine : 8h30 - 19h30

Samedi : 9h - 19h

Dimanche et jours fériés : 10h - 12h

Vente de bois

Suite au passage de la tempête Zeus sur notre commune, la municipalité a décidé de mettre en vente le bois des arbres abattus à cette occasion (notamment ceux de la place des 9 Chênes).

2 cas de figure :

- Place des 9 Chênes : le bois est vendu "à fendre" (débité en tronçons) au prix de 120 € / corde (3 m³) ;
- Autre site d'abattage situé à Pencran : le bois est vendu "à débiter" au prix de 50 € / corde. L'accès nécessite l'usage d'un tracteur ou d'un véhicule tout-terrain.

Si vous êtes intéressé(e), prenez contact avec la mairie au 02 98 85 04 42 pour vous inscrire avant le 19 mai à 16h30. Un tirage au sort aura lieu en mairie samedi 20 mai à 11 h dans la salle du conseil.

Le bois devra impérativement être enlevé avant fin juin 2017.

Cette offre est exclusivement réservée aux habitants de Pencran.

Aire multisports



Quelques travaux d'aménagement ont été réalisés à proximité de l'aire multisports de Keranna :

- Installation de rochers et d'une barrière en bois pour empêcher l'accès de véhicules près des aires de jeux;
- Installation d'une barrière sur le trottoir pour sécuriser la sortie de l'aire de jeux par le petit passage piéton.



Coupage d'eau du dimanche 9 avril

De nombreux Pencranais ont découvert, à leur réveil, le dimanche 9 avril dernier une coupure d'eau en raison de la rupture d'une canalisation Route de Keranhoat. La fuite très importante a vidé en quelques heures le réservoir du château d'eau, ce qui a provoqué la panne. Les agents communaux sont intervenus très rapidement pour localiser l'avarie et les travaux de réparation ont été entrepris dès le début de la matinée. Le réseau a pu être rétabli dans la journée, mais une accumulation de poches d'air dans les canalisations a continué à perturber la distribution jusqu'au lendemain.

RAPPEL

Pour signaler une anomalie sur le réseau d'eau potable
contacter le 06 35 41 04 83

Pour l'assainissement, contacter le 06 11 74 64 98
(service SPAC de la Communauté de Communes)

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Extrait de la séance du 31 mars 2017

COMPTES ADMINISTRATIFS	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	4041,40 €	503,33 €
RESULTAT		- 3538,07 €
INVESTISSEMENT	0,00 €	1 500,00 €
RESULTAT	+ 1500,00 €	

Présentés par Jean CRENN, les comptes administratifs 2016 sont votés à l'unanimité.

A l'unanimité, le conseil d'administration déclare que le compte de gestion 2016 n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Les résultats dégagés en 2016 sont reportés au budget 2017 respectivement en fonctionnement et investissement.

BUDGET PRIMITIF CCAS 2017

Le conseil d'administration décide, à l'unanimité, d'adopter la proposition de budget primitif 2017 résumé ainsi :

- La section de fonctionnement s'équilibre à 13 076,79 € ;
- La section d'investissement s'équilibre à 10 900,50 €.

PRÊTS D'HONNEUR

Jean CRENN rappelle que, sur demande auprès du CCAS, des prêts d'honneur, d'un montant maximum de 1 500 €, sans intérêt, peuvent être accordés sous conditions de ressources à de jeunes Pencranais, pour aider au financement des études.

CONVENTION AVEC LA BOUTIQUE AR STALIG

La boutique Ar Stalig de Landerneau permet aux personnes en situation difficile de bénéficier de l'accès à l'épicerie sociale sous conditions définies par le CCAS de Landerneau. Par convention, le CCAS de Pencran participe au financement de l'épicerie sociale depuis le 1^{er} juillet 2007.

Si les membres du CCAS ne remettent pas en cause l'intérêt de cet outil, les modalités de son fonctionnement ne conviennent pas à une majorité. En effet, les membres souhaiteraient que les communes adhérentes soient représentées au conseil d'administration de l'épicerie sociale et participent aux prises de décision. A la majorité, les membres du CCAS demandent la résiliation de cette convention. Solange SCHMITT s'abstient.

ÉCOLE

Classe de CM1 : 24 élèves



Rang 1 (de gauche à droite) : Victor HOURCQ, Ethan FERNANDEZ, Maëlys France, Marina SIMON **Rang 2 (de gauche à droite) :** Quentin GUÉRIZEC, Djélan BERET, Angèle PAGE, Tom GUÉDO **Rang 3 (de gauche à droite) :** Noah LE GALL, Samuel LEGAY-NIÉTO, Chloé SIMON, Laura LE POUPON **Rang 4 (de gauche à droite) :** Témaruata PIA, Paloma PÉRON, Ophélie RHUE, Lise CROUTTE **Rang 5 (de gauche à droite) :** Jaïlys COCHIN, Inoé PIETRZAK, Margot LEMART **Rang 6 (de gauche à droite) :** Dimitri PENDUIF, Suzie LONGEARD, Louise BÉCAM, Oscar LE BESCOND-BLEUNVEN **Absent :** Yves LOOTENS **Enseignante :** Françoise LE BRAS

ENFANCE JEUNESSE

Les cloches sont passées à l'Arc-en-Ciel !

Jeudi 27 avril, le Jardin d'Enfants et l'association "la Compagnie des Doudous" ont organisé une chasse à l'œuf à proximité du bâtiment de l'Arc-en-Ciel.

Une trentaine d'enfants, accompagnée des 7 assistantes maternelles et de l'équipe du Jardin d'Enfants, se sont beaucoup amusés lors du ramassage des œufs, avant la dégustation de chocolats !!!

Vacances à l'ALSH

La première semaine, une sensibilisation autour de la différence a été réalisée, à travers plusieurs activités. Le Foyer Menez Roual de Dirinon nous a rendu visite afin de partager un goûter tous ensemble. Les enfants ont également découvert les animaux de la ferme lors de la sortie à la « ferme de Gwenn ». La deuxième semaine, un voyage autour du monde a permis aux enfants de découvrir différentes cultures, musiques et cuisines. Pour achever ce projet, les enfants ont visité l'aérogare de Brest où ils ont vu les avions décoller. Pour clôturer les vacances, une chasse à l'œuf s'est déroulée au sein de l'Accueil de Loisirs. Nous nous sommes régalés de chocolats.



VIE ASSOCIATIVE

Association Partenariat Scolarisation Majunga



L'Association Partenariat Scolarisation Majunga reçoit en ce mois de mai, la visite de Myriam, notre coordinatrice et animatrice à Majunga (Madagascar). Nous organisons une réunion de rencontre avec les parrains et tout autre personne intéressée par notre projet **samedi 13 mai 2017 à 10h salle Argoat à Pencran**. Ce sera pour Myriam l'occasion de montrer et d'expliquer en détails les actions menées auprès des enfants parrainés. Chacun pourra lui poser des questions sur son engagement et son travail.

Les Amis de la Colline

Le club a reçu les adhérents du secteur Bas-@lorn pour leur inter-clubs, le mardi 11 avril.

Aux dominos, 24 équipes étaient en lice. Voici les résultats :

1^{er} : Tourbot – Kerboul, Pencran – 2^e : Seach – Couloigner, La Forest-Landerneau – 3^e ex aequo : Bars – Le Pellerin, Plouédern / Le Guen – Marchadour, Guipavas / Nédélec – Nédélec, Plouédern

●n parallèle, 28 équipes ont participé à **la pétanque** :

1^{er} : Ben – Marhic, Pencran – 2^e : Marhadour - Sparfel, Pencran – 3^e : Bouguin – Galmiche, Guipavas

Jeudi 20 avril, nous organisons les qualifications pétanque pour le secteur Bas @lorn. 23 triplettes ont participé. Les 8 premières équipes sont qualifiées pour le départemental du 7 juin à Plounévez-Lochrist. 2 équipes de Pencran sont sélectionnées. La triplette Marhic – Bergot – Grall gagne le concours. L'équipe Corre – @mily – Ben se classe 3^e.



APE

Cette année encore, l'Association des Parents d'Élèves organise, **vendredi 19 mai, sa Zumba Party**.

- Pour les enfants : à 19 h 30, durée 45 mn, 3 €
- Pour les adultes : à 20 h 15, durée 2 x 45 mn, 6 € (ou 5 € sur réservation)

Animatrices : Marlène Gourmelon et Laurence Falcucci

Réservations par mail avant le 12 mai : apedepencran@gmail.com

Venez nombreux !!!

ZUMBA



Les Sentiers de Pencran

Lundi 5 juin, l'association "Les sentiers de Pencran" organise sa traditionnelle **randonnée pédestre de Pentecôte**, ouverte à tous.

Au programme : trois circuits au choix de 6, 9 et 12 km suivis d'un casse-croûte à la salle polyvalente.

Inscription de 13h30 à 14h à la salle polyvalente (participation 3 €) - Départ à 14h, après la photo de groupe.

Les bénévoles de l'association vont bientôt démarrer les travaux de nettoyage des chemins.

Le chemin de la Croix-Neuve à la Fontaine, après la réfection de cet hiver ►



PAROISSE

Solidarité Blouses Roses

Pour la deuxième année consécutive, les enfants du catéchisme de l'ensemble paroissial Dirinon - Pencran ont participé à une action de solidarité en faveur des Blouses Roses : ils ont fabriqué et vendu des lumignons et des cartes au moment de Noël.

Pendant les vacances de Pâques, deux bénévoles de Brest sont venues leur présenter l'association. À partir d'un film, elles leur ont expliqué comment sera utilisé l'argent qu'ils ont récolté : elles interviennent auprès des enfants hospitalisés et des personnes âgées et leur proposent des bricolages, des jeux, des lectures, des spectacles. Sur les deux années, les enfants ont récolté 300 €. L'action sera reconduite l'an prochain.



DIVERS



Visite du centre de tri des déchets

À l'occasion de la journée mondiale de l'environnement, **TRIGLAZ**, votre centre de tri des emballages ménagers recyclables du Finistère nord (poubelles jaunes), ouvre ses portes à Plouédern, le lundi de la Pentecôte, **le lundi 5 juin 2017 de 9h à 13h et de 14h à 17h.**

La visite gratuite suit un parcours pédagogique de 40 minutes pour découvrir le fonctionnement de cet outil.

Public à partir de 6 ans. Attention : le nombre de places est limité. **Visite gratuite mais inscription obligatoire au 02 98 21 34 49.**

Arrivée printanière du frelon asiatique

Découvert en France en 2005, le frelon asiatique (*Vespa velutina*) a largement colonisé le territoire national et notamment notre région où sa progression est actuellement jugée exponentielle. En 2016, 374 nids ont été détruits sur le territoire de la Communauté de Communes (contre 126 en 2015) dans le cadre de la convention signée avec la FDGDON ((Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles). On estime à 620 le nombre de nids qui nécessiteront une intervention de destruction durant cette saison 2017.

Le reconnaître

Le frelon asiatique est plus petit, avec des couleurs plus foncées hormis une bande jaune orangé sur l'abdomen. Ses pattes jaunes sont le principal signe de reconnaissance. Le nid est érigé en mars-avril en haut des arbres ou dans les broussailles et sera abandonné à la fin de l'automne. Les nids ne sont pas réutilisés la saison suivante.

Quels dangers ?

- **Pour les habitants et jardiniers** : s'il n'est pas dérangé, il est peu agressif. En revanche, près du nid, il peut attaquer violemment en groupe. Il est recommandé de faire une inspection avant une intervention de taille (arbre, haie).

- **Pour les abeilles et pour l'apiculture** : le frelon asiatique est un super-prédateur. De mai à septembre, il nourrit ses 1500 larves d'abeilles domestiques prélevées dans les ruchers. Ajouté aux pesticides et au parasite varroa, le frelon asiatique est un réel problème pour l'apiculture.

Que faire pour limiter les colonies ?

- **Le piégeage printanier des fondatrices** (femelles fécondées à l'automne ayant passé l'hiver) semble le **seul piégeage efficace : de fin mars à fin mai**. C'est aussi celui qui affecte le moins les autres insectes. Le piégeage estival n'a pas d'incidence sur le développement des colonies de frelons asiatiques et cause du tort aux autres populations d'insectes. Le piégeage demeure expé-



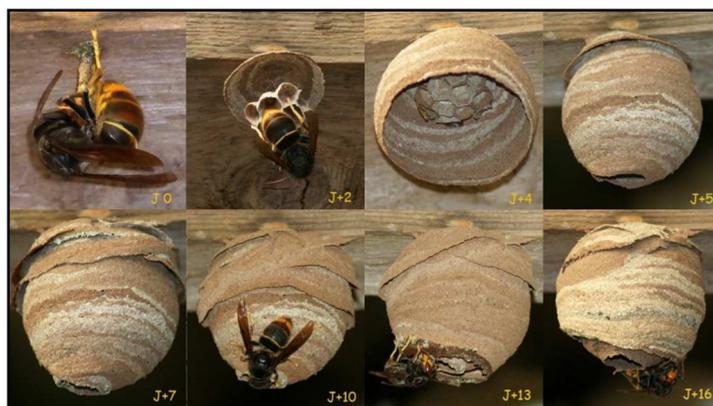
mental et doit respecter un protocole rigoureux. Conduit par les apiculteurs et certains services communaux, il est à déconseiller aux habitants. Il n'existe pas en effet de piège 100% sélectif.

- **Une détection** au printemps d'un nid primaire, occupé seulement par la future reine et ses larves, est le meilleur gage pour éviter sa propagation (prélever le nid dans un sac épais ou récipient à l'aube ou au crépuscule et le placer quelques heures au congélateur pour neutraliser la fondatrice).

- **La destruction des nids jusqu'à l'hiver**. Aux premiers froids, les femelles fécondées auront quitté le nid. La destruction devient alors inutile. À noter que les nids ne sont pas réoccupés.

Que faire lors de la découverte d'un nid de frelon asiatique ?

- Ne pas engager seul une destruction au risque de se mettre en danger et de rater l'intervention (sauf nid primaire).
- Mettre en place un périmètre de sécurité limitant l'accès autour du nid s'il existe un risque pour la population
- Se rapprocher de sa mairie afin d'authentifier le cas et d'organiser la destruction avec un professionnel (prise en charge financière possible). Signaler également la destruction de nids primaires, si celle-ci a été réalisée sans recours à un désinsectiseur.



Nid primaire de frelon asiatique à différents stades de construction ▲

En savoir plus :

Site de la FDGDON : www.fredon-bretagne.com

LE SAVIEZ-VOUS ?

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Qu'est-ce que le PLUi ?

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est le document qui remplacera en 2020 le PLU communal mis en place en 2008 à Pencran.

Quelles seront les zones constructibles ? Où vont s'installer les services et les activités économiques ? Comment concilier le développement économique et la préservation des espaces agricoles et de l'environnement ? C'est à toutes ces questions que doit répondre le PLUi.

Ce document, en cours d'élaboration, définira les principes d'aménagement et de développement pour les 22 communes du territoire à l'horizon des 20 prochaines années.

Pourquoi le PLU de Pencran devient-il intercommunal ?

La loi impose progressivement aux communes de transférer certaines compétences aux communautés de communes : ces transferts de compétences ont déjà eu lieu en matière de gestion des déchets ou d'assainissement par exemple. Néanmoins, le PLU de Pencran reste en vigueur jusqu'à la mise en place du PLUi (2020).

Comment se construit-il ?

Le PLUi, comme les PLU auparavant, obéit à une mise en œuvre stricte. Il se compose :

- d'un rapport de présentation qui fait l'état des lieux et définit les orientations.

- d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui exprime le projet politique et détaille les orientations pour les 20 ans à venir. C'est la clé de voûte du PLUi

- des OAP (orientations d'Aménagement et de Programmation qui expriment, entre autres, les modalités d'application du PADD.

- d'un règlement et d'un zonage. Ce sont les documents pratiques définissant les règles d'aménagements du territoire et l'affectation de chaque parcelle (constructible, agricole, artisanale...).

Les maires et adjoints à l'urbanisme se sont rencontrés de nombreuses fois, depuis début 2016, en vue d'élaborer le PADD. Ce projet a été présenté et débattu au premier trimestre 2017 dans les 22 conseils municipaux ainsi qu'au conseil de Communauté.

Le PLUi du Pays de Landerneau-Daoulas devra être adopté par l'ensemble des communes avant le 31/12/2019.

LA MAIRIE COMMUNIQUE

Compte-rendu de la réunion sur le PADD du PLUi - février 2017

L'accès aux soins

Le préambule du PADD affirme qu'une « *accessibilité sanitaire [...] est satisfaisante en termes de parcours de soin* ».

Les conseillers estiment que ce n'est pas le cas et que si elle est satisfaisante au regard d'autres régions de France, elle ne l'est pas dans l'absolu. Notamment en raison des difficultés de plus en plus importantes d'obtenir des rendez-vous avec des spécialistes (ophtalmologistes ...) mais aussi des généralistes ou des professions paramédicales (kinésithérapeutes ...). L'utilisation du mot "satisfaisant" est très ambigu car il suppose que la situation est bonne et n'a pas besoin d'être améliorée, ce qui n'est pas le cas.

Les services de proximité

Une des orientations du PADD propose de "*maintenir et développer les commerces et les services de proximité*", et ne se concentre que sur le maintien de la vie économique des centralités. Pourquoi ne pas, aussi parler de **renforcement** de la vie économique afin d'accompagner les évolutions démographiques positives espérées par le PADD (60 000 habitants en 2040) ?

Diversifier les logements

Une autre des orientations propose de "*diversifier l'offre de logements pour répondre aux différentes étapes du parcours résidentiel*".

Ne pourrait-on pas préciser que cette diversification, en plus de s'adapter aux différentes étapes de la vie (famille, couple sans enfants, personnes âgées) devrait aussi s'adapter aux différentes catégories sociales en offrant un panel de logements pour tous les revenus et ceci, évidemment, en favorisant la mixité sociale.

La diversification pourrait être aussi de type paysagère : en plus des maisons individuelles, et pour économiser du foncier, pourquoi ne pas favoriser ou soutenir la création de petits collectifs, ce qui permettrait d'atteindre les objectifs de diversité plus facilement ?

Développement démographique dans la CCPLD et évolution de la commune de Pencran

Une orientation prévoit d'*atteindre les 60 000 habitants en 2040* pour la CCPLD avec *une moyenne de 300 logements par an*. Une autre orientation prévoit de "*construire une logique d'accueil résidentiel en fonction du niveau des services*" et de "*conforter le rôle des 2 pôles urbains [Landerneau et Daoulas]*".

Plusieurs problèmes sont soulevés. Les 300 logements par an (6 000 logements en 20 ans) octroyés sont ensuite déclinés en quota de logements par commune. Ainsi, Pencran reçoit 15 logements

par an. Ces chiffres ont été calculés par la CCPLD "*en fonction du niveau de services*" : présence de commerce, d'échangeurs avec les voies express, de professions médicales, d'emploi sur le sol communal, etc.

A Pencran, on estime que la logique de ce calcul dans une stricte limite communale est complètement obsolète. La population est, de nos jours, très mobile et les limites communales en termes de services commerciaux, bancaires, sanitaires lui sont étrangères. Par exemple, décider que l'hôpital de Landerneau est structurant seulement pour la commune de Landerneau est évidemment absurde. Situé à 70 m de la commune de Pencran, il structure beaucoup plus cette dernière que nombre de quartiers landerneens.

La commune de Pencran possède une situation spécifique, imbriquée dans Landerneau. La question est posée de la définition d'un pôle urbain, définition qui n'est pas donnée par le PADD. Un pôle est-il, comme dans les textes officiels (INSEE, etc.) une ville-centre et sa banlieue (et Pencran est la principale banlieue de Landerneau) ou bien seulement une ville-centre, déconnectée des communes voisines ? A Pencran, on pense que si les Pencranais profitent des services de Landerneau, les services de Landerneau profitent d'une clientèle de proximité de plus en plus importante.

Ces remarques ont pour but de montrer que figer le nombre de logements par an et par commune et cela pour 20 ans est un peu rigide. Que si la CCPLD a pour objectif d'augmenter sa population, il serait dommage de ne pas atteindre le chiffre des 300 logements par an en moyenne (ou 6 000 logements en 20 ans). Que des communes pourraient aider à atteindre ce chiffre en dépassant leur quota si d'autres n'arrivent pas à atteindre le leur.

L'histoire récente nous montre que la CCPLD ne fait depuis 15 ans que 250 logements en moyenne par an. En revanche, Pencran, depuis 15 ans en fait 19 et est l'un des moteurs principaux de la croissance démographique de la communauté. D'autant plus que ces chiffres vont être quasiment figés pour les 20 prochaines années, et ce, quels que soient les efforts de la municipalité, dans ce laps de temps pour renforcer les services à la population.

La demande n'est pas de modifier les quotas prévus, mais bien d'apporter un peu plus de souplesse. Nous pensons que des solutions sont certainement possibles.